

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 20 janvier 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire,

ETAIENT PRESENTS (21) : Mmes RUBIO Julie, RAIMBAUD Candis, FRADON Muriel, RIVES Magali, QUINTARD Sophie, GOASGUEN Sylvie, WASTIAUX Carine, DIAZ Edwige, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, MIGNER Philippe, IBANEZ Rodrigue, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (2) : Mme MABILLEAU Angeline a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à Mme GOASGUEN Sylvie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame QUINTARD Sophie.

Observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 :

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 44/2020 du Conseil Municipal relative aux délégations de fonction ;
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation ;
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

2021-504	16/12/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-505	17/12/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-506	17/12/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-507	17/12/2021	Arrêté de voirie portant permission « stationnement camion traiteur repas des aînés »
2021-508	20/12/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire - Prolongation
2021-509	23/12/2021	Arrêté de circulation à l'usage exclusif temporaire 84 ^{ème} étape Bordeaux-Saintes
2021-510	23/12/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-511	23/12/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-512	23/12/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-513	24/12/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-514	24/12/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-515	25/12/2021	Arrêté de péril imminent
2021-516	30/12/2021	Arrêté de fermeture de la voie CR 207

2022		
2022-001	03/01/2022	Arrêté portant titularisation en fin de stage d'un adjoint technique territorial
2022-002	03/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-003	05/01/2022	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire en congé de maladie ordinaire
2022-004	05/01/2022	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire en congé de maladie ordinaire - Prolongation
2022-005	05/01/2022	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2022-006	05/01/2022	Arrêté accordant un Permis de Construire
2022-007	05/01/2022	Arrêté accordant un Permis de Construire
2022-008	05/01/2022	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2022-009	06/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-010	06/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-011	07/01/2022	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire en congé de maladie ordinaire - Prolongation
2022-012	11/01/2022	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2022-013	11/01/2022	Arrêté accordant un Permis de Construire
2022-014	12/01/2022	Arrêté d'interdiction de circulation sur la VC 145
2022-015	12/01/2022	Arrêté autorisant un fonctionnaire à accomplir un service à temps partiel thérapeutique - prolongation
2022-016	10/01/2022	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire en congé de maladie ordinaire - Prolongation
2022-017	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-018	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-019	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-020	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-021	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-022	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-023	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-024	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-025	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-026	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-027	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-028	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-029	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-030	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise

2022-031	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-032	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-033	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-034	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-035	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-036	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-037	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-038	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-039	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-040	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-041	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-042	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
2022-043	12/01/2022	Arrêté portant attribution d'une Indemnité d'Administration et de Technicité
2022-044	12/01/2022	Arrêté portant attribution de l'Indemnité Spéciale de Fonctions – DUPUY Philippe
2022-045	12/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-046	13/01/2022	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire en congé de maladie ordinaire
2022-047	13/01/2022	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire en congé de maladie ordinaire
2022-048	14/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-049	17/01/2022	Arrêté de non opposition à une Déclaration Préalable
2022-050	17/01/2022	Arrêté accordant un Permis de Construire
2022-051	17/01/2022	Arrêté accordant un Permis de Construire
2022-052	18/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-053	18/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-054	18/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-055	18/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2022-056	19/01/2022	Arrêté de réglementation de circulation provisoire prolongation de l'arrêté 2021-510
2022-057	20/01/2022	Arrêté portant reclassement indiciaire avec modification de la durée de carrière à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour la catégorie C
2022-058	20/01/2022	Arrêté portant reclassement indiciaire avec modification de la durée de carrière à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour la catégorie C
2022-059	20/01/2022	Arrêté portant reclassement indiciaire avec modification de la durée de carrière à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour la catégorie C
2022-060	20/01/2022	Arrêté portant reclassement indiciaire avec modification de la durée de carrière à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour la catégorie C
2022-061	20/01/2022	Arrêté portant reclassement indiciaire avec modification de la durée de carrière à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour la catégorie C

2022-095	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-096	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-097	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-098	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-099	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-100	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-101	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-102	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-103	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-104	20/01/2022	Arrêté portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle
2022-105	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-106	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-107	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-108	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-109	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-110	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-111	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-112	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-113	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-114	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-115	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-116	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-117	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-118	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-119	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2020-120	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-121	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-122	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-123	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-124	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-125	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-126	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-127	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique avec reliquat
2022-128	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
2022-129	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
2022-130	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
2022-131	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
2022-132	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
2022-133	20/01/2022	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique

✚ **Demande de subvention à l'ETAT au titre de la DETR 2022 – Travaux de grosses réparations de bâtiments communaux**
Délibération n° 001/2022

Monsieur le Maire indique que les délibérations de demandes de financement doivent être prises avant la fin du mois, il propose la délibération suivante de demande de subvention pour les grosses réparations des immeubles Place Dufaure et de la Trésorerie :

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour la création de bureaux et l'accessibilité de l'immeuble place Dufaure, les travaux de reprise par micropieux de l'extension de la trésorerie dans le cadre du maintien des services de l'Etat sur le territoire à hauteur de 35 % de la dépense d'investissement, plafonné à 500 000 € de dépenses et d'une DETR plafonnée à 175 000 €.

La dépense est estimée à 77 892.07 € HT comprenant :

La reprise en sous-œuvre par micropieux des fondations et du dallage de l'extension du bâtiment de la trésorerie pour un montant de 34 620 € HT de TEMSOL ;

- Pour l'immeuble place Dufaure :

- Les travaux d'électricité dans l'immeuble Place Dufaure d'un montant de 13 448 € HT de l'EIRL CARPENTÉY Cédric ;
- Les travaux de peinture et de revêtements des sols d'un montant de 12 264.59 € HT de l'entreprise Jean COURBIN ;
- La fourniture et la pose de menuiseries d'un montant de 11 043.94 € HT de la SAS Stéphane BERTIN ;
- Les travaux de cloisons, de raccordement de l'aménagement du trottoir d'un montant de 5 024 € HT de la SAS CAZIMAJOU & Fils ;
- L'isolation des combles d'un montant de 1 491.54 € de la SARL JAGAUD-PETIT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention d'investissement au titre de la DETR pour les travaux de grosses réparations des bâtiments communaux à hauteur de 27 262.22 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant auprès de l'Etat ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux auprès des entreprises ;
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 77 892.07 €
- Dépenses TTC : 89 804.54 € (TVA à 10 % et 20 %)

Recettes d'investissement :

- DETR (35 %) : 27 262.22 €
- Autofinancement : 62 542.32 €

VOTE : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**⚡ Demande de subvention à l'ETAT au titre de la DETR 2022 – Remise en état de la toiture de la mairie et de l'église
Délibération n° 002/2022**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de toitures de l'église avaient été budgétisés en 2021 et que l'entreprise en charge de ces derniers n'a pas pu encore les conduire en raison d'une surcharge de son planning.

Il propose de solliciter une subvention pour la remise en état des toitures de l'église et de la mairie.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour la remise en état de la toiture de la mairie et de celle de l'église à hauteur de 35 % de la dépense d'investissement.

La dépense est estimée à 139 300 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention d'investissement au titre de la DETR pour la remise en état de la toiture en ardoise de la mairie et celle de l'église à hauteur de 48 755 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant auprès de l'Etat ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la toiture de la mairie dont le coût est estimé à 124 000 € HT ;
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 139 300,00 €
- Dépenses TTC : 167 160,00 €

Recettes d'investissement :

- DETR (35 %) : 48 755,00 €
- Autofinancement : 118 405,00 €

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

✚ **Création d'un point de lutte contre l'incendie « Terrier de Gervais » : demande de subvention au Conseil Départemental**
Délibération n° 003/2022

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'accessibilité à un point d'eau déjà existant. L'aménagement de son accessibilité pour les pompiers sur ce terrain, permettra de le considérer comme point d'eau mobilisable au titre de la lutte contre l'incendie. Il est situé en bordure d'un secteur forestier et de bâtiments, notamment ceux accueillant l'Ecole Nationale de chevaux de trait.

Il rappelle qu'une subvention avait été attribuée par le Département pour la création d'un point d'eau au lieu-dit « Les Petits ». Le propriétaire qui avait donné un accord pour rétrocéder à la commune une parcelle sur lequel devait être implantée la bêche incendie, n'a pas souhaité donner suite à cette proposition. La subvention qui avait été obtenue est donc perdue.

Monsieur le Maire va demander qu'une subvention soit attribuée sur ce dossier, en substitution de cette dernière.

Monsieur le Maire informe que la SCI DUPUY FRERES a autorisé, par convention de mise à disposition signée le 10 novembre 2021, le Service d'Incendie et de Secours à accéder au point d'eau qui se situe sur la parcelle cadastrée ZK 216 leur appartenant.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département pour la création d'un point d'eau de lutte contre l'incendie au lieu-dit « Terrier de Gervais » comprenant l'aménagement d'un accès et la création d'une prise d'eau dans le lac d'un montant TTC de 5 668.80 € auprès de l'entreprise DUGAS.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 4 724 €
- Dépenses TTC : 5 669 €

Recettes d'investissement :

- Département : 2 834 €
- Autofinancement : 2 835 €

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- Créer une opération 330 « Point d'eau de lutte contre l'incendie Terrier de Gervais » ;
- Inscrit la dépense et la recette correspondantes, en section d'investissement au budget 2022.

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Durée de l'amortissement du diagnostic de l'assainissement**
Délibération n° 004/2022

Monsieur le Maire informe que les conclusions de l'étude du système de l'assainissement collectif qui a été conduite, seront présentées lors d'une prochaine réunion de la commission. Les résultats de cette étude avaient été évoqués partiellement, notamment en termes de travaux incombant à la commune de remise en état et remplacement de canalisations ou de corrections de mauvais branchements. Une autre partie concerne des bénéficiaires de l'assainissement collectif, pour une mise en conformité de leurs installations. Il indique qu'il convient de fixer la durée d'amortissement de l'étude qu'il propose sur 10 ans. Il donne lecture du projet de la délibération :

Monsieur le Maire informe de la délibération de principe n° 104/2017 du 29 juin 2017 relative à la durée des amortissements du budget annexe « Assainissement Collectif ». Celle-ci n'intègre pas la durée de l'amortissement du diagnostic de l'assainissement.

Il propose de fixer la durée d'amortissement à 10 ans du diagnostic et des subventions afférentes.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Organisation de la course cycliste Bordeaux-Saintes – subvention de fonctionnement**
Délibération n° 005/2022

Monsieur PASCAUD informe que celle-ci aura lieu le dimanche 13 mars sur le circuit d'origine. Pour la 6^{ème} année consécutive le départ se fera depuis Saint-Savin. Il propose de déterminer une enveloppe comme tous les ans pour l'achat du trophée, la restauration des coureurs et des bénévoles et la subvention à l'association pour la prime.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation se passe dans de bonnes conditions grâce au bénévolat et remercie toutes les personnes associées au bon déroulement de cette course.

Il présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire propose d'accueillir pour la 6^{ème} année la course cycliste Bordeaux-Saintes le 13 mars 2022. Il propose d'allouer à l'association BSCO une subvention de 100 euros et de leur remettre un trophée d'une valeur de 150 euros environ.

Le Conseil Municipal décide :

- De verser à l'association BSCO une subvention de 100 € correspondant à une prime attribuée sur la commune ;
- La dépense sera inscrite, au budget 2022, en section de fonctionnement, à l'article 6574 « Subventions aux associations » ;
- D'acheter un trophée d'une valeur d'environ 150 € ;
- Le budget des dépenses s'élève à environ 1 500 € ;
- Les dépenses correspondantes seront inscrites, au budget principal 2022, en section de fonctionnement, à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

🚧 Cadeau de départ à la retraite d'un agent
Délibération n° 006/2022

*Monsieur le Maire indique qu'en principe la remise de cadeau se fait lors des vœux à la population qui cette année n'ont pu être tenus en raison des circonstances sanitaires actuelles.
Il s'agit du départ à la retraite de Madame Nicole RENON qui a cessé ses fonctions en mars 2021.*

Monsieur le Maire propose d'acheter une WONDERBOX ou une SMARTBOX d'une valeur d'environ 100 € pour le cadeau de départ à la retraite d'un agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition du Maire ;
- Inscrit la dépense correspondante au budget principal, en section de fonctionnement, à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

🚧 Achat de parcelles aux Landes de Blouin
Délibération n° 007/2022

Monsieur BESSE montre les parcelles concernées sur le plan au bord du Moron. Le propriétaire a contacté la commune pour savoir si nous souhaitons les acquérir, dans le cadre de la préservation des zones humides. Monsieur le Maire précise que la SAFER les a évalué à 2 000 € l'hectare, ce qui fait au vu de la superficie un coût de 1 800 €.

Monsieur le Maire indique que la propriétaire des parcelles cadastrées ZY 1 d'une surface de 5 158 m² et ZX 75 d'une surface de 240 m² situées aux Landes de Blouin a questionné la commune quant à son intérêt d'acquérir lesdites parcelles.

Situées le long du cours d'eau Le Moron en zone naturelle et naturel protégé, ces parcelles présentent un intérêt environnemental dans le cadre de la préservation et la valorisation des espaces naturels engagées par la commune et le Syndicat du Moron.

La SAFER évalue la valeur à 2 000 € l'hectare, Monsieur le Maire propose l'achat de la parcelle ZY 1 pour un montant de 1 032 € et la parcelle ZX 75 pour un montant de 48 €, soit un coût total de 1 080 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- L'acquisition des parcelles ZY 1 et ZX 75 au prix 1 080 € ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents nécessaires et à engager tous les frais afférents à la bonne exécution de ce projet ;
- Accepte de prendre le même notaire que la vendeuse ;
- Inscrit la dépense correspondante au budget principal, en section d'investissement, à l'article 2111 « Terrains nus », opération 320 « Préservation des zones humides ».

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

🚧 Achat des parcelles AB 445, 583, 578 – Frais de mainlevées
Délibération n° 008/2022

*Monsieur le Maire montre sur le plan les parcelles et remercie les propriétaires qui cèdent à la commune ces dernières pour l'euro symbolique. Il suggère que les frais de mainlevées de 400 € soient pris en charge par la commune et non par les deux propriétaires.
Madame JOINT demande si cette bande de parcelles servira également de desserte aux maisons se situant au fond.*

Monsieur le Maire répond que les propriétaires cèdent cette allée à la commune qui deviendra de ce fait du domaine privé communal et non public. Les habitants de ces maisons continueront bien sûr à y accéder par ce chemin et la voie desserte du parking à créer pour l'école.

En réponse à Madame JOINT, Monsieur le Maire lui indique que 5 immeubles sont concernés, soit 5 foyers ; le projet a été présenté aux propriétaires et qu'aucune réserve de leur part n'a été faite.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'acquisition des parcelles AB 445, 583 et 578 traversant le parking des écoles.

Monsieur le Maire indique que Maître Santos-Mauvezin a informé la commune que deux propriétaires desdites parcelles sont soumis aux frais de mainlevées par leur banque respective s'élevant à 200 € chacun. Il propose au Conseil Municipal de les prendre en charge. Il rappelle que l'achat par la commune est fait à l'euro symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte la prise en charge des frais de mainlevées d'un coût total de 400 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier et à engager tous les frais afférents à la bonne exécution du projet ;
- Inscrit les dépenses correspondantes au budget principal, en section d'investissement, à l'article 2111 « Terrains nus », opération 230 « Aménagement Ecoles ».

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

± QUESTIONS DIVERSES

1) Devis et autres actes signés

Monsieur le Maire informe des devis et autres actes signés :

- Convention signée avec la CCLNG pour la mise en place d'ateliers informatiques à la bibliothèque à compter du 27 janvier ;
- Devis signé avec l'entreprise LARROSE pour une étude topo géographique du pont du Moulin Blanc, chemin rural 207 de 2 520 €, coût sera partagé avec la commune de St-Christoly de Blaye.

2) Dégradation du pont du Moulin Blanc entre ST CHRISTOLY DE BLAYE et ST SAVIN

Monsieur le Maire informe d'une dégradation, suite à l'érosion du pont, signalée par des randonneurs dont Monsieur DAVY. Il indique qu'un trou s'est formé sur la chaussée. Un arrêté supprimant la circulation sur ce pont pour raison de dangerosité a été pris par les deux communes. En concertation avec Madame le Maire de ST CHRISTOLY DE BLAYE une mission a été confiée à un géomètre afin d'établir des relevés précis, notamment quant à l'écartement des parapets du pont. Une étude plus approfondie sera effectuée sur le tablier qui a une vingtaine d'année. Une seconde étude pourrait être faite sur la partie hydraulique, selon l'avis du Syndicat du Moron, concernant la solidité de l'ouvrage.

Monsieur DAVY demande la durée de la fermeture du Pont.

Monsieur le Maire répond que l'étude est lancée ; au vu de ses conclusions, suivra la consultation des entreprises. A ce jour, nous ne pouvons évidemment pas connaître de date de réouverture.

3) Site internet

Monsieur le Maire informe que le site officiel de la commune est opérationnel et fait l'objet de quelques ajustements.

Madame FRADON précise qu'il est plus ergonomique, convivial et orienté vers le « service au citoyen ». Il est appelé à évoluer.

4) Bilan Halloween et marché de Noël

Monsieur le Maire indique que le bilan d'Halloween en dépenses s'est élevé à 2 271.89 € et pour le marché de Noël à 4 426.66 € dont 3 526.46 € de financement communal.

5) Enquête CCLNG

Monsieur le Maire informe qu'une enquête sur les besoins de la population est en ligne sur le site internet de la commune jusqu'au 19 février.

6) Réunions commissions

Monsieur le Maire indique que les réunions de commissions concernant la préparation des budgets primitifs 2022 vont débuter et qu'il y a des retards dans les opérations comptables dû au transfert de la Trésorerie.

Il signale que la première réunion de commission « Voirie, aménagement foncier, réseaux » se tiendra le vendredi 11 février à 14h avec un déplacement sur sites.

7) Bilan SACPA

Monsieur le Maire présente le bilan de la SACPA, service de la fourrière animalière, de l'année 2021 :

- 23 interventions dont 3 dans des horaires d'urgence
- 27 animaux récupérés :
 - o 6 décédés
 - o 21 ramenés en fourrière pour restitutions aux propriétaires ou placements, 4 transferts vers des associations, 4 euthanasies sanitaires décidées par le vétérinaire.
- 1 capture
- 5 ramassages de cadavres
- 3 visites de cage attrape

Il signale que ces chiffres seront publiés sur le site de la commune.

8) Agrandissement cimetière

Monsieur BESSE indique qu'en fin d'année 2021 une délibération a été prise pour l'agrandissement du cimetière. L'étude hydrogéologique de la parcelle concernée a été réalisée, le résultat de celle-ci atteste que l'extension du cimetière peut y être créée. Une consultation d'entreprises pour l'aménagement de cet agrandissement va être effectuée. La commission sera réunie pour le choix définitif. Il informe que lors d'une formation faite par l'association des Maires de la Gironde, il a été proposé par la Sté ELABORE de faire un audit gratuit de notre cimetière ; il sera conduit début février. Le CAUE a également été contacté pour apporter ses conseils d'aménagement.

9) Cyclo-Cross

Monsieur PASCAUD informe que le 7 janvier dernier un cyclo-cross a été organisé par l'association TEAM STS, qui a réuni environ 160 coureurs. Il félicite cette association pour la grande réussite de cette course toutes catégories confondues, avec la présence du champion de France UFOLEP ainsi que le responsable UFOLEP de la Gironde qui étudie l'organisation éventuel d'un championnat départemental à Saint-Savin.

Monsieur le Maire signale le fort investissement des bénévoles dans la préparation du circuit avec le débroussaillage et signalétique du parcours. Il félicite l'association pour son dynamisme.

10) Nouvelle présidente du Club des Roses d'Automne :

Monsieur le Maire tient à féliciter et remercier Madame JORAND pour son engagement important et dans la durée en tant que Présidente de l'Association au bénéfice de ses adhérents. Il a rencontré Madame BERGER qui lui succède et qui lui a fait part de la composition du Bureau qui évolue aussi.

Il rappelle la longue présidence de Monsieur CAILLAUD au sein de l'association du « Souvenir Français » qui a été remplacé par Madame JOINT, lors de l'assemblée générale à laquelle il a assisté.

11) Formation défibrillateur Associations

Monsieur MIGNER informe de l'organisation d'une formation défibrillateur pour les membres des associations utilisant les salles communales, le 26 février de 10h à 12h. Les invitations vont partir dans les prochains jours.

Le nombre de places est limité à 12 personnes (1 par association) ; au vu de la demande, une seconde session sera mise en place.

12) Syndicat de la Saye, du Galostre et du Lary

Monsieur GRAVELAT informe de la réunion du syndicat de la Saye, du Galostre et du Lary pour le renouvellement du bureau. Monsieur BAYARD, actuel président et Maire de GALGON qui a obtenu 32 voix, a été réélu. Il a été procédé à l'élection de cinq vice-présidents.

Monsieur BESSE précise que le syndicat se situe maintenant sur trois départements : la Gironde, la Charente Maritime et la Charente.

13) Caméra vidéo protection

Madame DIAZ informe qu'une administrée a attiré son attention sur le fait que les panneaux étaient relativement petits et pas assez lisibles. Elle demande si la commune a eu les autorisations nécessaires et si les installations sont conformes.

Monsieur BESSE répond que la commune a eu les autorisations de la Préfecture, sinon les installations n'auraient pas pu se faire. Dans la demande d'autorisation la commune indique le format et le contenu des panneaux à afficher. Le dossier complet a été validé par arrêté préfectoral.

En réponse à Madame DIAZ qui demande quand a été reçu l'accord, Monsieur BESSE indique qu'il a été reçu en septembre et qu'il lui transmettra le numéro de l'arrêté.

Monsieur le Maire rappelle que les panneaux réglementaires sont là pour informer de la présence des caméras mais le but est d'avoir aussi une certaine discrétion.

Monsieur BESSE indique qu'un panneau posé au niveau de l'église qui avait été arraché, a été remplacé.

14) Réseau portail Bibliothèque

Madame RIVES informe que le réseau portail Bibliothèque fonctionne depuis la semaine dernière.

15) Charte Zéro Waste associations

Madame QUINTARD indique de l'envoi par mail de la Charte à toutes les associations. Elle rappelle que les associations sont répertoriées dans le « Livret des associations » et que s'il y a des changements d'adresse mail ou autre de bien vouloir les communiquer auprès de la Mairie.

16) Regard des eaux usées « Route de Civrac »

Monsieur LUBAT signale un problème de regard obstrué sur la RD115, les travaux pour refaire un regard aux normes vont se faire dans les prochains jours.

17) Diagnostic jeunesse avec la CDC LNG

Madame RUBIO informe de la rencontre avec un groupe de jeunes qui ont un projet au mois d'avril au stade en lien avec le diagnostic jeunesse de la CCLNG.

18) Extension des ateliers des service techniques de la CCLNG

Monsieur le Maire signale que les travaux concernant l'extension des ateliers doivent débiter cette année et que le maître d'œuvre a été choisi au niveau de la CCLNG. Le permis de construire devrait être déposé dans le 1^{er} semestre et les travaux devraient se conduire dans le second semestre.

19) Etude de forage sous voie SNCF

Le Maire indique que les études demandées par la SNCF ont été conduites et que nous sommes en attente du rapport de l'étude.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance,
Sophie QUINTARD.

Le Maire,
Alain RENARD.

